

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 13 avril 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Monot donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Cranoly, M. Bluteau

-----



## **Délibération n° 18-01 du 13 avril 2023**

### **PRINCIPE D'UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE DÉPARTEMENTAL DE MARVILLE**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-1 et suivants et L. 1413-1,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 3120-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2016-XI-66 du 10 novembre 2016 portant sur l'aide à l'investissement dans le cadre du plan piscines départemental 2016-2021,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'avis du comité social territorial du 31 mars 2023,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 27 mars 2023 sur le recours à une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique départemental de Marville,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de déléguer la gestion et l'exploitation du centre aquatique départemental de Marville sous la forme d'un contrat de délégation de service public pour une durée de principe de cinq ans ;

- AUTORISE le lancement d'une délégation de service public en procédure ouverte ;



- AUTORISE M. le président du Conseil départemental à accomplir tous les actes nécessaires à la passation de cette délégation de service public.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

Abstention(s) de :

*Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Sadi, M. Taïbi, Mme Lecroq*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 7
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*